

N° 9347
du 13.03.23



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

COMITÉ SYNDICAL DU 07 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 février 2023.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 09 février 2023	Adopté
2023-04	Approbation du compte de gestion – exercice 2022	Unanimité
2023-05	Approbation du compte administratif – exercice 2022	Unanimité
2023-06	Affectation du résultat de l'exercice 2022	Unanimité
2023-07	Budget primitif – exercice 2023	Unanimité
2023-08	Versement d'une subvention d'exploitation à la Régie Personnalisede de l'Aéroport de Brive-Souillac – Année 2023	Unanimité
2023-09	Aménagement d'un parking complémentaire et d'une voie de desserte : avenant n° 1 au marché de travaux	Unanimité
2023-10	Aménagement de la zone d'activités : validation de l'avant-projet et du règlement de la zone	Unanimité
2023-11	Admission en non-valeur d'une créance éteinte	Unanimité



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

A Brive, le 13 mars 2023

Le Président

Julien BOUNIE

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n° 2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : 13/03/2023